



JOURNAL OFFICIEL

# HEBDO F@OT 21

N°28 DU 14 MARS 2020



**La campagne 2020 de subventionnement du dispositif "Projets Sportifs Fédéraux" de l'ANS est officiellement lancée depuis le 7 AVRIL. Les clubs de football sont invités à déposer leurs demandes de subvention via le portail en ligne Compte Asso, la date limite de dépôt est fixée au 31 MAI 2020.**

Dans le prolongement de l'édition expérimentale concluante de 2019, qui a comptabilisé plus de 1 700 dossiers soutenus et un montant de plus de 4,5 millions d'euros attribués, la FFF relance cette année la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » de l'Agence Nationale du Sport au profit de ses clubs affiliés. La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses priorités de développement, à savoir :

- La diversification de ses pratiques
- Le développement de la pratique féminine
- Le développement du football loisir
- La structuration de ses clubs
- Le rôle éducatif, social et solidaire du football

Ces thématiques sont regroupées sous trois objectifs opérationnels fixés par l'Agence Nationale du Sport à savoir :

- Promotion du sport santé
- Développement de la pratique
- Développement de l'éthique et de la citoyenneté

Afin d'être subventionnés, les projets doivent impérativement s'inscrire dans un ou plusieurs des trois objectifs opérationnels fixés par l'Agence Nationale du Sport ainsi que dans le cadre des axes du plan de développement fédéral Ambition 2020. Ils doivent en outre respecter les conditions d'éligibilité et le mode opératoire indiqués dans la lettre de cadrage à télécharger sur le site

A retenir

- Pour être financée, l'action doit impérativement avoir commencée en 2020. Tous les clubs affiliés, Ligues et Districts peuvent déposer des projets.
- Le seuil de financement (montant minimum de subvention demandé) est fixé à 1500€.
- Pour être financée, l'action doit impérativement avoir commencée en 2020. Le plafond de financement (montant maximum de subvention demandé) est défini dans la limite de 50% du coût du projet.
- Chaque club ne pourra déposer son dossier, avant le 31 Mai 2020 sur le portail Compte Asso. Il ne sera accepté aucun dossier papier.

Retrouvez, sur le site, le guide\_le\_compte\_asso, pour vous aider à mener à bien votre démarche.

#### **Instruction des dossiers CNDS :**

Chaque dossier déposé par les clubs sera d'abord instruit par le District qui le transmettra à la LBFC en cas d'accord, puis à la FFF pour validation finale et attribution des sommes demandées. Le fonctionnement est similaire au FAFA.

Le paiement interviendra au courant du mois d'octobre.

**Le bilan des actions 2019 est à envoyer parallèlement.**

**Dans le cas où vous avez bénéficié d'une subvention ANS en 2019, il convient d'envoyer au District le bilan cerfa avant le 31/05/2020**



## BUREAU COMITE DIRECTEUR ELARGI

PV 86 CD/7

Réunion du 31/3/2020

**Présents** : MME DUCREUX – TILLOL – STORNON -MM. DURAND – GIANNINI – THIBERT –MONNIN DA SILVA

**Absents excusés** : MM. LECOURE – VALOT – EL IDRISSE M

**Assistent** : MME CHAPON (secrétaire de séance) – PARIZOT

La réunion s'est déroulée en visioconférence.

### Situation liée à la pandémie du Covid-19

La FFF a communiqué les informations suivantes :

- ❖ Finale de la Coupe de France et la Journée des bénévoles sont reportées
- ❖ Festival Foot U13 Pitch 2020, les phases départementales – Régionales et National sont annulées
- ❖ Toutes les coupes Régionales et Départementale sont annulées sur tout le territoire national
- ❖ Fin des championnats Ligue et District au plus tard le 27/06/2020 et volonté de la FFF de finir les championnats Nationaux le 15/07/2020 au plus tard. Le Président de la fédération souhaite attendre les prochaines communications du gouvernement et ne veut pas anticiper une décision contraire au lien social que le football pourrait apporter sur la période de juin. Il n'y aura pas de saison blanche
- ❖ La J.N.D (Journée Nationale des Débutant) est en attente de décision
- ❖ Le calendrier des AG de juin fixé dans divers Districts sera modifié, l'AG fédérale de juin est annulée, l'AG électorale fédérale sera décalée à mars 2021, une AG fédérale financière est prévue le 12 décembre 2020, une communication sur le calendrier est à venir.
- ❖ Dossiers renouvellement arbitres seront allégés dans un premier temps. Nous communiquerons dès que la FFF aura donné les modalités officielles.
- ❖ Il est demandé de la bienveillance dans l'examen des situations des clubs, DNCG, CRCC, une note précisera le tout.
- ❖ Mise en place d'un fond de solidarité à destination des clubs, toutes les instances et familles du football seront sollicitées pour trouver des pistes, Fédération, Ligues et Districts ....
- ❖ Les aides fédérales, contrats d'objectifs, seront très rapidement versées aux Ligues et District pour suivre au plus près leur budget

### Informations diverses

Daniel Durand informe que

- ❖ Le LABEL JEUNES FFF est en attente de décision, année blanche ? Quant au Label Club Nationaux les sommes allouées seront versées aux clubs.

- ❖ Appel des fonds aux clubs du mois d'avril reporté en Mai. Un rappel sera fait aux clubs qui n'ont pas réglés le relevé de Février qui correspond à l'activité des clubs de décembre à janvier.
- ❖ **Subventions :**
  - **FDVA :** Le District fera une demande pour le fonctionnement de l'instance
  - **Appel à projet CD21 :** attente de la date pour le retour du dossier
  - **CNDS :** les dossiers seront à saisir pour le 31/05/2020
- ❖ Annulation de la soirée des récompenses compte tenu de l'incertitude du moment.
- ❖ La LBFC met en place une cagnotte, pour le soutien des soignants, qui sera reversée à l'ARS. Le LBFC fait un don de 300 €.  
Il est acté que les indemnités des élus et le budget réservé pour la soirée des récompenses serviront à alimenter ce don.  
Les 7 Districts réunis en visio ont décidé une participation uniforme à cette cagnotte.
- ❖ Le championnat R3 FEMININE sera supprimé en 2020/2021. Un championnat seniors féminines à 11 sera mis en place au niveau départemental. Les modalités seront données ultérieurement. Un mail sera envoyé aux clubs pour pouvoir identifier les clubs désirant engager une équipe.  
Les compétitions séniors à 8 seront maintenues. La commission de féminisation est chargée de suivre ce dossier avec la commission des compétitions.
- ❖ Un point est fait par Mme TILLOL sur le travail des stagiaires et services civiques durant le confinement.

La séance est levée à 16h40

**Le Président : D. DURAND**